
CALCUL DE L'AJUSTEMENT D'IMPÔT SUR LES FRAIS D'ÉMISSION EXCLUS DE LA BASE DE TARIFICATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2002
(000\$)

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	<u>Solde moyen</u> (1)	<u>Taux</u> (2)	<u>Intérêts déductibles</u> (3)	<u>Taux d'impôt</u> (4)	<u>Sous-total</u> (5)	<u>Ajustement d'impôt</u> (6) (5)/(1-34.4%)
1	Frais d'émission d'obligation avant le 01/10/1987	418	8,34%	35	34,40%	12	<u>18</u>

Ces actifs ne sont pas reconnus dans la base de tarification, et par conséquent les frais financiers reliés au financement de ces actifs sont à la charge des associés. Alors, lors du calcul de la dépense d'impôt, les frais financiers globaux sont déduits pour déterminer le revenu imposable et la dépense d'impôt à la charge des clients. Cette situation conduit à remettre aux clients une économie d'impôt provenant de la déduction de frais financiers à la charge des associés. Un redressement à la hausse de la dépense d'impôt est donc apporté afin d'attribuer l'économie fiscale aux associés qui supportent la charge financière.